



BULLETIN

TRANSPORTATION DISTRICT 140 DISTRICT DES TRANSPORTS 140

International Association of Machinists and Aerospace Workers
Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale

À TOUS LES MEMBRES DE L'AIMTA TRAVAILLANT CHEZ G4S - PERSONNEL DE CONTRÔLE PRÉEMBARQUEMENT SECTION LOCALE 16 – RÉGION DU PACIFIQUE POINTS SAILLANTS DE L'ACCORD DE PRINCIPE

Chères consœurs,
Chers confrères,

Le présent bulletin fait suite à notre bulletin du 26 juin dernier vous informant qu'un accord de principe avait été conclu à la même date entre l'AIMTA et G4S Secure Solutions (Canada) Ltée visant toutes les unités de négociation de l'AIMTA dans la région du Pacifique.

Les points saillants de la convention collective sont les suivants :

- Augmentations salariales générales de :
 - 2,00 % à compter du 1^{er} avril 2015 (augmentation rétroactive pour les dispositions touchant les salaires)
 - 2,25 % à compter du 1^{er} avril 2016
 - 2,50 % à compter du 1^{er} avril 2017
- Entente de 3 ans prenant fin le 31 mars 2018
- Ajustement au coût de la vie/VRSC
 - Augmentations touchant les employés dans les bases régionales, à compter du 1^{er} avril 2016
 - Améliorations des dispositions concernant les qualifications et l'admissibilité
- Mise en place d'un Programme d'apprentissage rémunéré (LEAP) et de l'allocation aux résidents du Nord pour Fort St. John (YXJ)
- Amélioration des dispositions concernant le congé pour deuil
- Amélioration des dispositions concernant le paiement des congés de maladie
- Amélioration des dispositions concernant les horaires de travail, comme suit :
 - Débuts de quarts de travail à heures fixes
 - Durée déterminée des quarts de travail
 - Dispositions concernant la fréquence à laquelle les quarts sont offerts aux employés
 - Changements concernant la modification des quarts de travail
 - Procédure sur la façon de pourvoir les postes vacants et les quarts de travail additionnels
- Amélioration des dispositions sur la pause rémunérée pour les quarts de travail de 6 heures
- Sanctions pour les pauses manquées
- Les heures supplémentaires effectuées la même journée rémunérées au taux horaire normal majoré de 50 %, indépendamment de l'exigence de 40 heures
- Amélioration du droit à congé annuel : 11 ans de service (8 % à 10 %), à compter du 1^{er} avril 2017
- Remboursement du certificat médical de capacités fonctionnelles exigé par la compagnie
- Sanctions pour les retards dans la correction des erreurs sur la paie

Les dates de ratification et des séances d'information pour chaque unité de négociation vous parviendront dans les prochains jours.

Un document de ratification plus détaillé sera accessible aux membres avant la ratification.

Syndicalement,

Tania Canniff
Présidente générale

Paul Penman
Président général

TC\PP\gs



BULLETIN N° 038 – PUBLIÉ LE 29 juin 2015
VEUILLEZ PHOTOCOPIER, AFFICHER ET FAIRE CIRCULER

VISIT OUR WEBSITE / VISITEZ NOTRE PAGE WEB – <http://www.iam140.ca>

Halifax – Tel/Tél. : 902-481-0077 Fax/Téloc. : 902-481-0079
Winnipeg – Tel/Tél. : 204-987-9254 Fax/Téloc. : 204-987-9252
Calgary – Tel/Tél. : 403-250-3708 Fax/Téloc. : 403-250-3707
Toronto – Tel/Tél. : 905-671-3192 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-2948) Fax/Téloc. : 905-671-2114 (Toll free/Sans frais : 1-866-298-0369)
Vancouver – Tel/Tél. : 604-448-0721 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-3140) Fax/Téloc. : 604-448-0710 (Toll free/Sans frais : 1-888-310-1688)
Montréal – Tel/Tél. : 514-336-3031 (Toll free/Sans frais : 1-888-992-1010) Fax/Téloc. : 514-336-3039 (Toll free/Sans frais : 1-866-800-3039)